

# SCVM / REDUCTIONS SUR LICENCES 2023/2024

## RÉDUCTION « Ma 1ère licence by DECATHLON » 10€

Dispositif mis en place par la FFS, en partenariat avec l'enseigne DECATHLON, et qui vise à démocratiser la pratique et développer la prise de licences.

### Qui est concerné ?

- Réservé aux jeunes nés en 2014 et après, qui n'ont jamais été licenciés à la FFS
- Réduction de 10€ appliquée aux 7 000 premières licences (LOISIR ou COMPÉTITEUR)

### Comment cela fonctionne ?

A déduire de votre tarif ( aucune démarche à faire auprès de Décathlon).

---

## RÉDUCTION « PASS'SPORT » 50 €

Le Pass'Sport, dispositif gouvernemental permettant une réduction de 50€ sur la prise de licence et l'adhésion à un club, est renouvelé pour cette saison 2023/2024 :

### Qui est concerné ?

- Les enfants bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (6 à 17 ans révolus)
- Les personnes bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés (6 à 30 ans)
- Les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2023-2024 (jusqu'à 28 ans révolus)

### Comment cela fonctionne ?

Vous devez nous présenter le courrier que vous avez reçu du Ministère des Sports, avec votre code, avant le 31 décembre 2023, pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et de la licence.

---

## REDUCTION « CHEQUE DEODAT SPORT » : 20 €

### Qui est concerné ?

Les Déodatien(ne)s de moins de 18 ans et de plus de 65 ans, ainsi que les étudiants de Saint-Dié. Exclusivement réservé aux résidents de Saint-Dié, le chèque Déodat Sport s'obtient auprès des services de la mairie.

### Comment cela fonctionne ?

Chèque à nous transmettre avec votre inscription.

---

## REDUCTION « CHEQUE SPORT CARTE ZAP » : 10 €

La carte ZAP est proposée par le département des Vosges aux jeunes de 10 à 25 ans.

**Attention** : A SAVOIR que le chèque sport ne peut s'appliquer que sur une **licence sportive de compétition**.